



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maisons de retraite

Question écrite n° 1626

Texte de la question

Reprenant les termes de la question écrite qu'elle avait posée le 11 avril 2006 sous la précédente législature, demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports de lui indiquer quel était au 1er janvier 2006 pour chaque territoire gérontologique de la région Lorraine (classé par ordre décroissant) le nombre de lits en maisons de retraite pour mille personnes de soixante-quinze ans et plus.

Texte de la réponse

Le tableau suivant retrace, pour chacun des quatre départements de la région Lorraine, le nombre de places en maisons de retraite autorisées et installées. La ventilation par territoire gérontologique n'est pas disponible.

	POPULATION de 75 ans et plus	PLACES EN MAISON de retraite autorisées	PLACES EN MAISON de retraite installées	TAUX D'ÉQUIPEMENT autorisé (0/000)	TAUX D'ÉQUIPEMENT installé (0/000)
88 Vosges	33 908	5 234	4 982	154,36	146,93
57 Moselle	70 203	7 288	6 551	103,81	93,32
55 Meuse	17 015	1 749	1 716	102,79	100,85
54 Meurthe-et- Moselle	54 120	5 496	5 080	101,55	93,87

Sources : INSEE, estimation de population au 1er janvier, par département, sexe et grande classe d'âge année 2005, FINESS au 7 novembre 2007.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1626

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5044

Réponse publiée le : 1er janvier 2008, page 103